

SOMMAIRE

DOSSIER
oui à l'ESS ! P 1-2

EN BREF
l'actualité du réseau P 2

REGARDS
APIJ Bat ne fait pas son âge P 3

FOCUS SUR...
résine d'insertion : EBSI c'était vrai ? P 3



L'ESSENTIEL
journée ordinaire de labellisation P 4

EN ACTES
dernières nouvelles de l'IAE P 4

AGENDA P 4

dossier

oui à l'économie sociale et solidaire !

Les 13 et 14 octobre dernier se tenait à L'Usine le premier Forum National de l'Emploi dans l'économie Sociale et Solidaire, sous-titré « donnez du sens à votre travail ». Le 7 décembre à la Mutualité, un meeting organisé par France Active aura pour thème : « préparer l'avenir de l'économie sociale et solidaire¹. » Mais au fait, qu'est-ce que l'économie sociale et solidaire ?...

Economie sociale / économie solidaire : définitions

L'économie sociale se développe au XIX^{ème} siècle suite aux bouleversements engendrés par la révolution industrielle. Elle se caractérise par de multiples initiatives concrètes, qui prennent souvent appui sur les travaux théoriques de penseurs - Saint-Simon, Fourier, Blanc, Proudhon ou Marx.

Elle a ensuite continué à se construire en réaction aux effets néfastes de l'économie de marché. Elle se définit comme l'écrit Alain Lipietz² par « comment, sous quel statut et quelles normes d'organisation interne on le fait. » Ainsi, l'économie sociale est caractérisée par les organisations qui la composent : mutuelles, coopératives et associations.

Dans ces structures, le processus de décision est démocratique (« un homme, une voix ») et la priorité est donnée à l'humain et à la valeur travail plus qu'au capital et au profit financier.

L'économie solidaire, plus récente historiquement, se définirait elle par « au nom de quoi on le fait : le sens prêté à l'activité

économique, sa logique, le système de valeurs de ses acteurs³. » Il s'est agi, après le premier choc pétrolier, de renforcer les solidarités humaines et territoriales, de développer des activités économiques créant du lien social, de répondre à des besoins non assouvis par la stricte économie de marché car générant moins de valeur ajoutée. L'économie solidaire regroupe ainsi les

mentalises par l'Etat Providence après la Seconde guerre mondiale, perdant de vue ses valeurs fondatrices. L'économie solidaire aurait ainsi poussé dans les décors de sa grande sœur, sans s'interdire d'adopter les statuts juridiques de structures marchandes.

Cependant force est de constater que les deux branches partagent un tronc commun de valeurs, notamment celle consistant à replacer l'humain au centre de l'économie, que ce soit comme consommateur ou comme travailleur. Le concept fédérateur, de plus en plus usité, d'« économie sociale et solidaire » semble donc tout à fait légitime.

« Une société ne peut fonctionner seulement au couple marchand / public, c'est à dire selon les principes de l'échange et de la redistribution. Les éléments de base des sociétés pré modernes (famille, village) fonctionnent essentiellement à la réciprocité. L'illusion moderniste de pouvoir se passer de la réciprocité a ouvert la béance de l'anomie, de la solitude de masse et de l'exclusion sociale. » **Alain LIPIETZ**

services de proximité, le commerce équitable, les activités liées au développement durable (énergies renouvelables, produits bio...), et les SIAE.

L'économie sociale contre économie solidaire ?

Le débat existe, qui tente d'opposer les deux courants. En effet, d'aucuns prétendent que l'économie sociale a été instru-

L'ESS dans les mâchoires de l'étau ?

La doctrine économique distingue traditionnellement deux secteurs : l'économie marchande qui, dans un système capitaliste, a pour but la maximisation du profit au bénéfice des actionnaires (rémunération du capital), et l'économie publique, qui offre des biens et services. (Suite page 2)

éditorial

midi à sa porte...

A la veille de la dernière AG du CNEI, le réseau a connu une effervescence épistolaire remarquable, bouillonnement qui semble se poursuivre alors qu'une réunion du Bureau Fédéral est prévue début décembre. Des esprits chagrins ont pu y lire l'émergence d'ambitions personnelles suite au retrait du président Jean-Paul Héliot. D'autres ont pu y voir la confirmation des propos d'Emmanuel Todd dans le Parisien : « L'époque est au repli sur soi. Il y a une perte de sens de l'action collective dans tous les domaines. Dans ce genre de monde incertain peuvent apparaître des fantômes politiques, [...] candidats du vide [qui] n'incarment plus rien. Les hommes politiques d'autrefois incarnaient des idéologies plus grandes qu'eux-mêmes. Maintenant, il n'y a plus rien à incarner. » Et ce qui remplace l'incarnation, c'est l'incantation...

Nous préférons voir dans ces échanges de courriers l'affirmation que notre réseau est toujours prompt au débat d'idées, riche de propositions d'avenir. Nous préférons croire que les nouveaux dirigeants du CNEI, attentifs aux voix qui s'élèvent, seront susceptibles d'incarner une idéologie plus grande qu'eux-mêmes, celle que portent l'ensemble des EI, à savoir qu'il est non seulement possible mais indispensable « d'entreprendre autrement ». Nous pensons définitivement que l'union fait toujours la force, et qu'un CNEI fort de sa capacité à écouter et à rassembler est plus que jamais indispensable à la défense de nos intérêts.

(Suite de la page 1)

vices répondant à un intérêt général, sans souci de rentabilité.

On sait qu'en pratique, les frontières entre ces deux pans de l'économie sont très perméables : sous l'effet de l'ultra libéralisme économique, le secteur public se privatise, et le secteur privé ne s'interdit jamais de bénéficier d'aides publiques.

L'ESS, entre économie marchande et économie publique, court un double risque. Celui d'une part de n'être que « pionnière sur certains champs d'activité, qu'elle défriche quand les perspectives de rentabilité sont trop faibles pour attirer les entreprises⁴. » Une fois l'activité devenue fructueuse, l'ESS serait supposée s'effacer au profit de l'économie de marché.

Mais l'ESS peut également être perçue comme un palliatif bien « utile » à l'abandon par les pouvoirs publics de certaines de leurs missions d'intérêt général ; les exemples abondent, le plus médiatique sinon le plus symptomatique étant peut-être fourni par les « Restos du cœur. »

Ce double danger ne fait que refléter l'état du discours dominant, incapable de remettre en question sa vision du monde et des rapports entre l'économie et la société. L'ESS ne devrait pas être une économie marginale⁵ mais le mode dominant d'organisation des échanges de citoyens, consommateurs et producteurs responsables et lucides. Toute économie devrait donc être « solidaire et sociale ». CQFD?...

L'économie sociale et solidaire : une chance pour notre réseau?

L'ESS a le vent en poupe : consommation citoyenne, écologie, commerce éthique ou équitable, responsabilité sociale des entreprises, etc. Elle répond à un besoin de sens de plus en plus répandu chez les individus, et propose une alternative crédible aux modèles économiques classiques.

Notre réseau est *de facto* inscrit dans l'ESS, et nous sommes persuadés qu'il doit profiter de sa dynamique positive pour obtenir une meilleure visibilité, et partant valoriser le travail des EI. Il ne s'agit pas de perdre notre identité dans un ensemble disparate aux contours vagues définis, mais bien de profiter d'un courant ascendant pour affirmer nos spécificités, notre singularité, notre efficacité sociale et économique. A nous de jouer !

¹ www.sinvestir.org

² « Rapport final sur l'entreprise à but social et le tiers-secteur ».

³ Alain Lipietz, op. cit.

⁴ www.mediasol.org

⁵ Cf notre article « Repenser la valeur travail », UREI Info n°13, février 2006

regards

APIJ BAT NE FAIT PAS SON ÂGE

A l'occasion des vingt ans d'APIJ Bat, Rémy Beauvisage, son directeur, a accepté de réagir à quelques citations de circonstance. Avec franchise, et non sans poésie...

*Hier encore, j'avais vingt ans
Mais j'ai perdu mon temps, à
faire des folies Charles Aznavour*

Aujourd'hui nous avons 20 ans, un projet tout neuf dans un environnement en perdition. Hier encore on nous traitait de fous, mais la voie est ouverte, et d'autres fous suivront...

Vingt ans. Cet âge décourageant où l'on croit encore que tout est possible. Tant de probabilités et tant d'illusions. Tant de coups à prendre dans la figure aussi. Anna Gavalda
Vingt ans, pour sûr on en a pris des coups, et des crocs en

jambe. Mais puisqu'il s'agit aussi de changer les représentations et de travailler avec et pour les hommes et non pas contre, l'énergie s'est renforcée. Et l'impossible devient possible.

Lorsqu'on a vingt ans, on est incendiaire; après la quarantaine, on devient pompier.

Witold Gombrowicz

A 20 ans on comprend que le monde déconne, on décide de retrousser ses manches et à quarante puisque le monde ne s'est pas arrangé et que l'on est fidèle à ses idées, on a toujours les mains dans le cambouis.

Pour tout bagage on a vingt ans On a des réserves de printemps

Léo Ferré
Pour tout bagage on a les idées que l'on défend sur

l'insertion et la formation. On a des réserves de conviction qu'on est prêt à distribuer à tous ceux qui souhaitent pour les hommes l'égalité.

Vingt ans en 20 mots ?

Liberté égalité solidarité responsabilité construction déconstruction fragilité tendresse démocratie autogestion persévérance patience changement générosité valeurs sens clairvoyance discernement développement durable.

Un souhait pour les 20 prochaines années ?

Une économie au service de l'homme. Amener une logique économique qui contiendra une logique sociale et qui permettra de construire une logique politique.

en bref

LES CDIAE NOUVELLE FORMULE

Suite au décret du 7 juin 2006 relatif à la réduction et à la simplification de certaines commissions administratives, le CDIAE (Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique) devient désormais une sous commission de la Commission Départementale de l'Emploi et de l'Insertion (CDEI).

Cette mesure ne modifie pas fondamentalement les missions des CDIAE mais leur composition est précisée. L'ANPE devient membre de droit auprès de la DDTEFP, la DASS, le Trésor public, les élus des collectivités territoriales, les personnes qualifiées de l'IAE et des représentants des employeurs et des salariés.

Les DDTEFP d'Ile-de-France arrêtent actuellement la nouvelle constitution des commissions.

LE 1ER FORUM DE L'EMPLOI DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE...

...s'est tenu à l'Usine (EI du 93) les 13 et 14 octobre derniers. L'UREI y tenait un stand, conjointement avec le CNEI. Nous avons ainsi pu faire découvrir à de nombreux visiteurs, curieux et friands d'informations, les valeurs, les métiers et le fonctionnement des EI.

Grâce à des réserves conséquentes en eau potable, nous avons pu assurer un débit de paroles diluvien ; grâce à un entraînement physique intensif, nous avons réussi à tenir la station verticale plusieurs heures d'affilée et grâce à la bonne humeur légendaire qui règne à l'UREI-idf, nous avons réussi à garder le sourire et l'enthousiasme pendant ces deux jours, qui ont été une belle réussite, en termes d'organisation, de fréquentation et de communication.

Soucieux d'inscrire pleinement l'UREI comme un partenaire actif dans la dynamique de l'ESS, nous poursuivons dans les mois à venir cette stratégie d'action et de communication.

LE FONDS DE CONFIANCE, UN NOUVEL OUTIL FINANCIER DE DÉVELOPPEMENT

Ce dispositif est destiné à accélérer et amplifier la création de nouvelles entreprises sociales, en particulier des EI. Il porte sur la phase amont de la création et finance une « étude action », confiée à un porteur de projet qui pourrait le cas échéant devenir dirigeant de la nouvelle entité ainsi créée.

Par exemple, si vous souhaitez vous développer par essaimage, duplication, diversification et souhaitez embaucher une personne à durée déterminée pour étudier la faisabilité de votre projet, le Fonds de Confiance peut financer jusqu'à 50% du coût (avec un plafond de 20'000€)

Les dépenses finançables sont :

- salaires + charges de la personne recrutée
- frais complémentaires d'étude, déplacements
- Quote-part de frais fixes et généraux : secrétariat, téléphone, etc.

Si vous avez un projet de développement susceptible de rentrer dans ce cadre, n'hésitez pas à nous contacter...

focus sur...

l'insertion par la résine : EBSI c'était vrai...

Entreprise Bâtiment Service Insertion (E.B.S.I.) vient de souffler sa première bougie. L'occasion de découvrir comment une entreprise peut utiliser intelligemment le cadre « Entreprise d'Insertion » pour optimiser son recrutement propre.

La naissance

Il était une fois une entreprise qui formulait et mettait en œuvre des systèmes à base de résine pour la protection, le confortement et l'embellissement des ouvrages de bâtiment et de génie civil. Cette grosse PME (80 salariés), TLD, avait besoin d'une main d'œuvre qualifiée mais dont les savoir-faire ne s'apprenaient dans aucune filière de l'Éducation Nationale. Son recrutement était donc souvent problématique, et l'entreprise consacrait entre 2% et 3% de son CA à la formation de ses salariés.

De plus, TLD recrutait souvent du personnel d'appoint via les Apprentis Orphelins d'Auteuil, avec un taux d'intégration à l'entreprise très élevé. La structure faisait donc, comme monsieur Jourdain la prose, de l'insertion sans le savoir. C'est ainsi qu'est née l'idée de créer une Entreprise d'Insertion.

Philippe Le Roy, directeur juridique de TLD, fut chargé de cette mission. Il s'informa, rencontra des directeurs d'EI (Julien Rouillier d'Arcane et Philippe Clerval d'Urbatir), se rapprocha de l'UREI et de la DDTEFP. L'aboutissement de ses efforts s'appelle E.B.S.I., venue au monde le 14 octobre 2005 et qui pesait déjà à la naissance 6 postes d'insertion...

Apprendre à marcher

Économiquement, les marchés étaient là : de la sous-traitance pour TLD dans un premier temps - et désormais, depuis quelques mois et forts de l'expérience accumulée, des marchés en propre.

Il fallait donc rapidement structurer l'accompagnement.

Pour l'encadrement technique, le recrutement s'est fait sur la base du volontariat ; trois chefs d'équipes sont ainsi passés d'une structure à l'autre, « sans augmentation de salaire » précise Philippe Le Roy, qui voulait que ce changement de poste se fasse pour de saines raisons... Ces personnes, habituées à former des jeunes aux métiers de TLD, n'ont pas été trop dépaysées au contact des salariés en insertion.

Chez E.B.S.I., le parcours est découpé en trois phases : un premier CDDI de 3 mois pour que chaque partie ait le temps de valider son choix ; un second de six mois pour voir la capacité du salarié à se développer, et un troisième de quinze mois, comprenant le plus gros des formations techniques.

Des formations hygiène/sécurité ont été mises en place, une formation au brevet de secouriste au travail va être généralisée et E.B.S.I. a créé, empiriquement mais sûrement, des fiches de suivi individuel. Les outils de suivi social existent donc, même si Philippe le Roy reconnaît qu'il reste encore quelques améliorations à apporter ; et il entend se saisir des outils du réseau pour y parvenir.

Réaliser sa vocation

Il était une fois six personnes éloignées de l'emploi, désocialisées, mais désireuses de se battre pour réintégrer le marché du travail, pour peu qu'on leur offre une chance. Elles furent aiguillées vers EBSI, soit par l'ANPE, soit par la Mission Locale de Fresnes, soit par les Apprentis Orphelins d'Auteuil. Il leur fut

"Le problème, c'est le logement. Quand on entend qu'il y a 9'878 dossiers avant le nôtre et que notre salarié peut espérer un logement social vers 2058, on fait quoi?"
Philippe Le Roy, directeur de E.B.S.I.

proposé des postes à temps plein, relativement exigeants physiquement, mais avec, à l'issue de leur parcours la probabilité d'intégrer l'équipe permanente de TLD, ou de se positionner sur le marché de l'emploi

lestées d'un savoir-faire très recherché.

Elles acceptèrent.

Douze mois après, cinq sont encore en poste et donnent entière satisfaction à leur employeur. Elles partent souvent faire des chantiers en province (30% de l'activité d'E.B.S.I.), sont de plus en plus autonomes, efficaces, et ont bien compris l'intérêt d'apprendre un métier évolutif aux débouchés certains.

Notons que le très fort taux d'encadrement (1 pour 2) n'est sans doute pas étranger à cette réussite.



Sol résine au pavillon de la marée du MIN de Rungis.

La morale de l'histoire...

Il n'y a pas de manière unique de faire de l'insertion ; si elles poursuivent toutes *in fine* le même objectif, chaque EI créé son propre modèle et répond à ses propres problématiques. A ce titre, il est heureux et souhaitable que des créations d'EI soient impulsées par des entreprises dites « traditionnelles », surtout quand cela leur permet de formaliser et d'améliorer des pratiques d'accompagnement et de formation déjà existantes.

Ce n'est parfois pas sans étonnement parfois que les acteurs de ces entreprises découvrent le monde de l'IAE, ses multiples acteurs institutionnels, et son mode de fonctionnement parfois jugé un peu engoncé. Cependant, comme le souligne Philippe Le Roy, les satisfactions contrebalancent largement les désagréments.

Reste maintenant à faire du prosélytisme et à convaincre d'autres dirigeants que l'insertion par l'économique, ça marche ; et ce d'autant mieux qu'ils s'en approprient les outils pour les modeler en fonction de leurs particularismes.

FICHE TECHNIQUE

E.B.S.I.

12, rue de Chevilly
94262 FRESNES Cedex
Tel : 01 49 84 86 00
Fax : 01 49 84 86 01
p.leroy@tld.fr
www.tld.fr

Directeur : Philippe Le Roy

S.A.R.L. au capital de 1'500€
6 ETP conventionnés en 2006
Début d'activité : oct. 2005

Activité : réalisation de travaux de résine de sol, et tous travaux annexes.

TLD

SAS au capital de 426'650€
Création : 1985
P.D.G. : Thierry Dandrimont
CA 2004 : 5'200'000€

Principaux chantiers :

Digue de Monaco, Stade d'Ivry, Ligne 6 du métro parisien, Tunnel du Mont-Blanc, Hôpitaux de Brive, d'Annecy, Nestlé, etc.

agenda

CDIAE

Paris : 14/12
 Seine et Marne : pas d'information
 Yvelines : 15/12
 Essonne : 14/12
 Hauts de Seine : 24/11
 Seine St Denis : pas d'information
 Val de Marne : 21/11
 Val d'Oise : pas d'information

UREI Île-de-France

Jeudi de l'UREI :

23 novembre : le Fonds de Confiance
 21 décembre : le légendaire jeudi de l'UREI festif !!!!!

Réunions d'information IAE et EI

(Ces réunions gratuites se tiennent dans nos locaux. Bulletin d'inscription sur notre site.)

Jeudi 23/11, 14h30-17h00
 Jeudi 14/12, 14h30-17h00

Formation « clauses sociales dans les appels d'offres » :

*30/11 et 01/12 (Paris)

Formations CNEI

Gestion des conflits :

*7-8/12 (Paris)

ARSIE

22 novembre
 14 décembre

urei info

Directrice de la publication :
 Françoise DURRIEU

Ont participé à ce numéro :
 Nathalie Ducros, Catherine Lecuyer, Sonia Bitton, Valérie Dupouy, Erwan Larher
 Maquette : R1

UREI Île-de-France
 12, rue de la Lune
 75002 PARIS
 tél. : 01 42 36 02 35
 fax : 01 40 39 04 72
 e-mail : contact@urei-idf.org
 site : www.urei-idf.org

l'essentiel

journée ordinaire de labellisation

Le dirigeant de cette entreprise inscrite dans la démarche de labellisation de ses pratiques sociales débarrasse son bureau, mobilise son équipe. « Pourtant, ils savent que nous nous réunissons aujourd'hui, mais je dois les sortir des affaires du jour. »

Ils renâclent, arrivent les uns après les autres : encore trois mots sur le clavier, conversation à clore au téléphone, dernières directives données avant de quitter l'atelier, et quelqu'un prend enfin l'initiative de mettre le répondeur en marche...

Dans les gestes, on lit déjà un peu de découragement : voilà qu'il va falloir expliquer ce qu'on fait, pourquoi on le fait, comment on le fait, avec qui, à quel moment... Et puis réfléchir et donner son avis : est-ce le bon choix, est-ce efficace, pourrait-on envisager les choses différemment ? Des idées, des propositions, des oppositions, des remèdes, des ressources ; des sourires et des soupirs.

Aujourd'hui le thème de la rencontre tourne autour de la déontologie : regard franc, regard en coin vers le collègue, regard interrogateur, regard peu concerné, regard intéressé mais en attente ou regard sur l'écran du téléphone portable... Il y a là le gérant, le directeur, la responsable administrative, le chef d'atelier, deux encadrants techniques et la chargée d'insertion. « Déontologie »... On tourne autour du mot, on lui trouve des cousins comme « morale », « devoir de réserve », « valeurs » et aussi « éthique ». Un champ s'ouvre, vaste et profond ; l'atmosphère change, l'intérêt est désormais presque palpable : « ici et maintenant » prend toute la place. Des moments de silence. Ce n'est pas de l'embarras : là, vraiment, il semble qu'il vaille la peine de se laisser envahir par la réflexion. Oui, les médecins ont un code de déontologie, les avocats, les notaires et la police aussi... Et dans une entreprise, qui plus est une entreprise d'insertion, avons-nous une éthique ? On note toutes les idées, on glane même des bribes de phrases que l'on note pour parvenir à reconstituer ce qui donne du sens et qui par-dessus tout unit. Le ciel bleu ; le temps se rappelle à nous. On trouve qu'il est passé trop vite. Finalement, il en faudrait encore des moments comme celui-là... On se remercie les uns les autres... Une journée ordinaire de labellisation... Une journée extraordinaire...

en actes

QUAND L'UREI PARLE DES EI

L'UREI Île-de-France organisera début 2007 (et pour la seconde fois en quelques mois) un séminaire de deux jours pour les chargés de mission PELS des Caisses d'épargne afin de mieux faire connaître l'environnement institutionnel et le modèle économique et social particulier des entreprises d'insertion.

Sollicités par Manpower, nous sommes également intervenus auprès de leurs conseillers emploi nouvellement recrutés dans le cadre de l'activité « placement », ouverte désormais aux entreprises de travail temporaire.

EXÉCUTIF NEW-LOOK AU CNEI

L'Assemblée Générale du CNEI qui s'est tenue le 19 octobre dernier a élu un nouveau bureau fédéral, qui s'est lui-même réuni le 31 octobre dernier pour procéder à l'élection du nouveau secrétariat fédéral.

Après treize ans de présidence du CNEI, Jean-Paul Héliot n'a pas souhaité se représenter. Il reste cependant vice-président, aux côtés de Josette GUILLON (vice-présidente), Jean-Marc DETROYAT (trésorier), Roland PICHARD (secrétaire) et Bernadette FESTOR (Secrétaire adjointe). Le nouveau président du CNEI est Dominique LEBAILLY.

Un séminaire du Bureau Fédéral est programmé les 6 et 7 décembre, afin d'organiser les échanges et débats avec les Unions Régionales et définir un calendrier de travail aboutissant à des propositions au Conseil Fédéral.

PETIT EXERCICE D'ARITHMÉTIQUE...

Enoncé :

Sachant que l'horaire légal hebdomadaire de travail est de 35 heures et qu'il y a 52 semaines dans l'année, comment arrive-t-on à 1505 heures travaillées par an pour un équivalent temps plein ?

Solution :

52 semaines travaillées - 5 semaines de congés payés - 2 semaines correspondant aux 10 jours fériés en France - 2 semaines d'absentéisme supposé des personnes en insertion = 43 semaines

Et 43 semaines x 35 heures par semaine = 1505 heures

Voilà pourquoi lorsque vous faites vos déclarations mensuelles au CNASEA vous devez soustraire des heures travaillées les jours fériés du mois et les congés payés pris...

A vos calculatrices...